



Les missions de l'Institut national de la statistique et des études économiques

L'Insee collecte, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les Services statistiques ministériels (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents Services statistiques ministériels (SSM) avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

À quoi servent les informations collectées par l'Insee ?

Les enquêtes de l'Insee, enquêtes auprès des ménages ou relevés de prix en magasins, servent à alimenter des études économiques et sociales ; elles s'adressent à un large public.

Les résultats sont mobilisés par des journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations ou particuliers tant au niveau local que national.

Dans quel cadre juridique les enquêtes sont-elles réalisées ?

Les enquêtes de l'Insee font partie du programme d'enquêtes de la statistique publique. Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique. L'enquêté a obligation de répondre, mais dans tous les cas la loi lui garantit la confidentialité des données déclarées.

Les enquêteurs de l'Insee sont tenus au secret statistique (*loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique*).

Cette activité vous intéresse et vous souhaitez...



... **des informations** complémentaires
Allez sur insee.fr
rubrique : *L'Insee et la statistique publique*
/ **Travailler à l'Insee**



... **nous rejoindre et déposer votre candidature**



recrutement-sqy@insee.fr

ou



Insee Île-de-France
Section « gestion et animation du réseau
des enquêteurs »

1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Nous suivre, nous contacter



Abonnez-vous à nos lettres d'information

- ▢ *Insee.net actualités* (abonnement sur insee.fr)
- ▢ *La lettre d'information de votre région*

Aide et contact

- ▢ Consultez le site internet de l'Insee : insee.fr
- ▢ Pour vous aider
par courriel : rubrique « **Aide et contact** »
accessible en haut à droite
de la page d'accueil
par téléphone 09 72 72 40 00*
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Serveurs vocaux dédiés

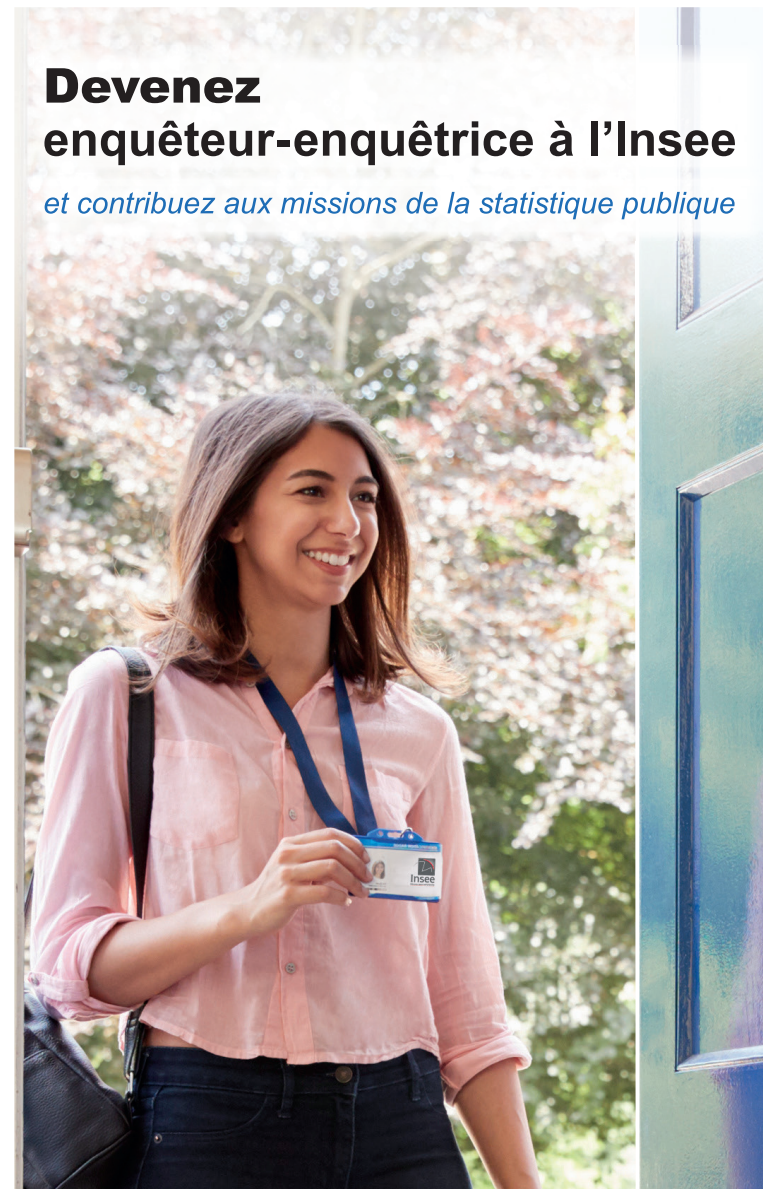
- ▢ *Indice des prix et indice des loyers*
09 72 72 20 00*
- ▢ *Sirene* 09 72 72 60 00*

* numéros non surtaxés



Devenez enquêteur-enquêtrice à l'Insee

et contribuez aux missions de la statistique publique



Maquette : Insee, Pôle Enquêtes Nationales auprès des Ménages-Août 2019



Mesurer pour comprendre



Quelles sont les missions d'un enquêteur Insee

Il réalise des enquêtes auprès de particuliers, des relevés de prix dans des magasins ou auprès d'artisans, des contrôles terrain pour le recensement de la population.

Au quotidien

L'enquêteur se déplace au domicile des enquêtés ou les appelle pour collecter les informations sur micro-ordinateur équipé d'une application dédiée, ou dans les commerces pour relever le prix de produits à l'aide d'une tablette. Il vérifie ensuite la qualité des données recueillies et transmet régulièrement les questionnaires renseignés à l'Insee.

Il est en contact régulier avec les équipes à la direction régionale pour le suivi de son travail, être informé des actualités ou trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Les conditions particulières

Certaines activités sont réalisées en journée, en particulier les relevés de prix en magasin. Les entretiens relatifs aux enquêtes dépendent de la disponibilité des ménages et peuvent se tenir en début de soirée, parfois le samedi.

Les compétences et les qualités requises

L'enquêteur doit savoir s'organiser, être persuasif, à l'écoute et savoir communiquer avec un public très varié, ce qui implique de s'adapter à des contextes parfois complexes. Il doit être disponible, discret et respecter les protocoles et le secret statistique. Il doit être familiarisé avec l'usage d'un micro-ordinateur ou d'une tablette.



Le recrutement, le cadre d'emploi de l'enquêteur, les perspectives d'évolution

Les enquêteurs sont recrutés suite à un entretien et des tests comprenant des mises en situation. Les débutants sont acceptés. Aucun diplôme n'est requis.

Les enquêteurs sont des agents contractuels de droit public. Ils sont recrutés en contrat à durée déterminée (CDD). Ce contrat peut par la suite être transformé en contrat à durée indéterminée (CDI). Un enquêteur peut exercer sa fonction à temps complet ou incomplet.

Les enquêteurs progressent dans leur emploi et dans la grille de rémunération tous les deux ou trois ans. Dès qu'il a atteint l'ancienneté requise, un enquêteur peut devenir enquêteur expert et se présenter à des concours internes pour intégrer la fonction publique.

La rémunération, les compléments de rémunération et le régime indemnitaire

La paie est versée mensuellement et son montant dépend de l'indice de rémunération auquel se situe l'enquêteur.

Elle est complétée par des indemnités qui dépendent de la difficulté des travaux réalisés, de la situation géographique de l'enquêteur ou de la situation familiale. Pour un enquêteur à temps complet, le salaire mensuel de début est d'environ 1450 euros net (en fonction des barèmes en vigueur au 1/07/2019).

Les frais de déplacement sont pris en charge ; il en est de même des repas sous certaines conditions.



Les outils

Il est souhaitable que l'enquêteur soit titulaire du permis de conduire et qu'il dispose d'un véhicule (voiture, moto, scooter) pour faciliter ses déplacements sur le secteur attribué.

Dans le cadre professionnel, un ordinateur portable, une tablette ainsi qu'un téléphone de type smartphone permettant les connexions Wifi sont fournis.

La formation

Les enquêteurs suivent une formation générale aux concepts d'enquête, au métier d'enquêteur, aux outils de collecte. Ils sont régulièrement accompagnés sur le terrain.

Chaque activité nouvelle confiée fait l'objet d'une formation préalable. L'enquêteur dispose d'un Compte Personnel de Formation (CPF).

L'Insee réalise des enquêtes dans chaque région, en métropole et dans les Dom.

